

15 avril 2015

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif lors de sa séance du 18 février 2015.

Le développement du projet pour le site de la gare des Eaux-Vives fait l'objet, depuis maintenant de nombreuses années, de réflexions, d'études et de démarches dans le but de valoriser, qualitativement, la friche urbaine résultant du remplacement de l'ancienne gare des Eaux-Vives par la nouvelle infrastructure de la gare CEVA des Eaux-Vives.

Dans le cadre de ce projet, un concours de projets d'architecture a pour objectif de choisir un projet pour la réalisation des lots B, B/C, C et F du plan localisé de quartier (PLQ) de la gare des Eaux-Vives dont les prix ont été décernés en avril 2014.

Les maîtres d'ouvrage, respectivement la Ville et le Canton de Genève, en partenariat avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la coopérative Fédération des Eaux-Vives, ont prévu au sein de ce programme, outre les logements, un ensemble d'équipements publics et sportifs d'ores et déjà en phase de programmation.

Le centre sportif, d'une surface de 5800 m², comprendra une salle triple omnisports, une piscine de 25 m ainsi qu'une salle dédiée à l'escalade.

Concernant cette salle, la Ville souhaite développer un espace d'escalade urbain répondant à la majorité des besoins et assurant une flexibilité et une mixité d'usages. Dans le programme retenu, la surface utile de la salle est de 1100 m² dont 730 m² uniquement dédiés à la pratique, et ce sous une hauteur de plafond d'environ 14 m qui permettra l'organisation de compétitions ou d'Open de haut niveau.

Gérée par le Service des sports, cette structure sera la seule avec ces spécificités au sein de l'agglomération et permettra à la fois la mise à disposition d'un nouveau lieu de pratique dédié, mais également le désengorgement des petites structures existantes.

Enfin, concernant le développement de petites structures, les opportunités de création sur les différents sites de la ville de Genève seront examinées dans le cadre du plan directeur des équipements sportifs qui est en cours d'élaboration.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan